



CONSEIL ET INGÉNIERIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



## **Evaluation environnementale du projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes Val de Saône Centre**

Résumé non technique

Janvier 2020

SIÈGE SOCIAL - 367, avenue du Grand Ariétaz  
73024 CHAMBÉRY CEDEX  
INDDIGO SAS au capital de 1 500 000 €  
RCS CHAMBÉRY - APE 7112B  
SIRET 402 250 427 00026

Inddigo  
367, avenue du Grand Ariétaz  
CS 52401  
73024 CHAMBÉRY CEDEX

Tél. : 04 79 69 89 69  
Fax : 04 79 69 06 00  
E-mail : [inddigo@inddigo.com](mailto:inddigo@inddigo.com)

[www.inddigo.com](http://www.inddigo.com)



REDACTEUR :

INDDIGO

SOLAGRO

# SOMMAIRE

<b>LEXIQUE .....</b>	<b>4</b>
<b>1 Qu'est-ce que l'évaluation environnementale ? .....</b>	<b>5</b>
<b>2 Articulation du Plan avec les autres documents de planification et de programmation .....</b>	<b>6</b>
<b>3 Etat initial du territoire.....</b>	<b>7</b>
<b>4 Les effets des thèmes liés au PCAET sur son environnement .....</b>	<b>10</b>
4.1 Les émissions de gaz à effet de serre .....	10
4.2 Les ressources énergétiques .....	11
4.3 Synthèse des impacts .....	11
<b>5 Perspectives d'évolution de l'état de l'environnement .....</b>	<b>13</b>
<b>6 Etude des scénarii .....</b>	<b>14</b>
6.1 Description des scénarii envisagés .....	14
6.2 Impacts environnementaux des scénarii.....	14
<b>7 Justification des choix .....</b>	<b>15</b>
<b>8 Les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement..</b>	<b>16</b>
8.1 Les actions retenues .....	16
8.2 Synthèse des enjeux.....	16
<b>9 Evaluation des incidences Natura 2000 .....</b>	<b>18</b>
9.1 Carte et caractéristiques synthétiques des zones Natura 2000 .....	18
9.2 Analyse des incidences Natura 2000 des sites existants .....	19
9.3 Conclusion .....	20
<b>10 Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation .....</b>	<b>20</b>
10.1 L'énergie solaire .....	20
10.2 Le bois énergie.....	20
10.3 La méthanisation .....	21
10.4 L'éolien .....	21
10.5 La géothermie .....	21
<b>11 Suivi environnemental.....</b>	<b>23</b>
<b>12 La méthodologie utilisée .....</b>	<b>26</b>

# LEXIQUE

<b>CITEPA : Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique</b>
<b>DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement</b>
<b>DCE : Directive Cadre sur l'Eau</b>
<b>IFEN : Institut Français de l'Environnement</b> , remplacé à présent par le SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques)
<b>ONF : Office National des Forêts</b>
<b>PPR : Plan de Prévention des Risques</b>
<b>PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère</b>
<b>PRQA : Plan Régional pour la Qualité de l'Air</b>
<b>PRSE : Plan Régional Santé Environnement</b>
<b>PER : Profil Environnemental Régional</b>
<b>SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</b>
<b>SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux</b>
<b>SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire</b>
<b>SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire</b>
<b>SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie</b>
<b>SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique</b>
<b>SIC : Site d'Importance Communautaire</b>
<b>SAU : Surface Agricole Utile</b>
<b>tep : tonne équivalent pétrole</b>
<b>téq CO<sub>2</sub> : tonne équivalent CO<sub>2</sub></b>
<b>ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux</b>
<b>ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique</b>
<b>ZPS : Zone de Protection Spéciale</b>

# 1 QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

L'évaluation environnementale s'inscrit dans le cadre de la réalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (appelé par la suite PCAET), conformément à la directive européenne du 27 juin 2001 et à sa transcription en droit français (notamment l'ordonnance du 3 août 2016). **Elle identifie, décrit et évalue les effets que peut avoir le PCAET sur l'environnement territoire**

Le résumé non technique du rapport d'évaluation environnemental constitue la synthèse de l'évaluation environnementale. Il aborde différents aspects :

- l'articulation du PCAET avec les autres documents de planification,
- l'état initial du territoire : c'est un bilan du territoire concerné par le PCAET suivant 5 dimensions de l'environnement :
  - la pollution et la qualité des milieux,
  - les ressources naturelles,
  - les risques sanitaires et technologiques,
  - les nuisances,
  - les milieux naturels, sites et paysages,
- les effets des thématiques du PCAET sur l'environnement, en tenant compte des sensibilités du territoire dégagées dans la première partie,
- les perspectives d'évolution de l'état de l'environnement, si le PCAET n'était pas mis en œuvre,
- la description des scénarii étudiés
- l'exposé des motifs des choix effectués,
- les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement, ainsi que l'évaluation des incidences Natura 2000,
- une présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation,
- la mise en place d'un suivi environnemental,
- la méthodologie utilisée.

## 2 ARTICULATION DU PLAN AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

Le tableau suivant présente succinctement les différents documents avec lesquels le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte. Le signe « / » signifie que plusieurs documents existent sur le territoire, les différentes dates d'approbation n'ont pas été indiquées.

Document de planification	Date d'approbation/ parution	A fait l'objet d'une évaluation environnementale	Articulation avec le PCAET
Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)	mai-17	non	prise en compte
Schéma Régional climat air énergie	avr-14	oui	compatible
Straégie nationale bas carbone (SNBC)	mai-17	non	prise en compte
Plan Climat Régional	2013	non	cohérence
Schéma Directeur d'aménagement et de gestion de l'eau	2015	oui	cohérence
Contrats de milieu	/	non	cohérence
Plan Régional Santé Environnement	avr-18	non	cohérence
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	déc-19	oui	compatible
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	juil-14	oui	cohérence
Schémas de Cohérence Territoriale	Arrêté en 2019 et en cours d'approbation	oui	prise en compte
Plans Locaux d'Urbanisme	/	oui	prise en compte
Agendas 21	/	non	cohérence
Plan régional de prévention et de gestion des déchets	en cours	oui	cohérence

Tableau 1 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification

### 3 ETAT INITIAL DU TERRITOIRE

L'analyse environnementale du territoire est basée sur un ensemble de données provenant de différents organismes : la Communauté de Communes Val de Saône Centre, la Préfecture, l'ADEME, le SOeS, la DREAL, la DDT, le CITEPA, AGRESTE, OREGES et Atmo Auvergne Rhône-Alpes.

La synthèse de cette analyse peut être présentée en termes de richesses et/ou de faiblesses du territoire, ce qui permet de définir la sensibilité du territoire dans des domaines environnementaux spécifiques.

Le tableau ci-après présente une synthèse, par dimension de l'environnement et sous-domaine :

- les forces et faiblesses du territoire,
- la localisation territoriale des enjeux,
- les objectifs de référence,
- la sensibilité du territoire. Cette dernière s'apprécie par rapport à des référentiels nationaux (comment se positionnent le territoire vis-à-vis de moyennes nationales) et/ou par rapport à l'importance des forces et faiblesses et/ou le nombre d'objectifs de référence.

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Etat de l'environnement		Localisation des enjeux	Politique d'amélioration	Proposition de sensibilité
		Les richesses	Les faiblesses			
<b>Pollutions et qualité des milieux</b>	Eau	Bonne qualité des eaux souterraines. Bon état d'une petite rivière	Mauvaise qualité générale des eaux de surface.	Local	SDAGE SAGE Contrats de rivière	<b>forte</b>
	Sol et sous-sols	Pas de site pollué		Global/local		<b>faible</b>
<b>Ressources naturelles</b>	Matières premières	Diversité géologique	Pression sur les ressources naturelles : 1 carrière	local	Cadre régional des carrières, Schéma départemental des carrières	<b>modérée</b>
	Ressources locales : eau, sol et l'espace	Eau potable globalement de bonne qualité	Faible présence forestière	Local	Périmètres de protection SDAGE	<b>modérée</b>
<b>Milieux naturels, sites et paysages</b>	Biodiversité et milieux naturels	2 zones Natura 2000, 5 ZNIEFF, 1 ENS	Milieux fragiles	Local	SRCE	<b>forte</b>
	Paysages	Paysages riches et variés offrant une grande diversité écologique	Paysages fragmentés par l'Homme le long de la Saône et des grands axes de transport.	Global		<b>forte</b>
	Patrimoine culturel	1 site classé 13 monuments historiques		Local		<b>faible</b>
<b>Risques</b>	Risques naturels et technologiques	Plusieurs PPR instruits	Territoire exposé aux risques d'inondations, de séismes, de mouvements de terrains, de transport de matière dangereuses, et industriel.	Global/Local	PPR, Plans de secours	<b>forte</b>
	Risques sanitaires		Risques de problèmes respiratoires, risques liés à l'usage des pesticides. Présence d'ambroisie	Global/Local	PRSE 3	<b>modérée</b>



Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Etat de l'environnement		Localisation des enjeux	Politique d'amélioration	Proposition de sensibilité
		Les richesses	Les faiblesses			
Nuisances	Bruit	Cartographie des voies bruyantes, PPBE départemental	Nuisances liées aux installations et aux grands axes de transport	Local	PPBE	modérée
	Trafic	Cartographie des voies bruyantes, PPBE départemental	Nuisances près des grands axes de transport	Local	PLU, PDU,	modérée
	Visuelles / olfactives		Nuisances liées aux zones industrielles, aux élevages et aux épandages agricoles	Local		faible

Tableau 2 : Récapitulatif des forces et faiblesses du territoire

On constate que le territoire présente une forte sensibilité au niveau de :

- De la pollution et de la qualité des eaux,
- De la biodiversité,
- Des paysages,
- Des risques naturels et technologiques.

## 4 LES EFFETS DES THEMES LIES AU PCAET SUR SON ENVIRONNEMENT

### 4.1 LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les gaz à effet de serre (GES) absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre. Leur accumulation dans l'atmosphère contribue à l'effet de serre et à l'augmentation des températures. Cela induit un changement climatique, qui impacte fortement et diversement l'environnement.

Le « diagnostic air, énergie, climat » d'avril 2019 étudie en détail la vulnérabilité du territoire au changement climatique. On retiendra, en synthèse, les enjeux prioritaires suivants :

- **Sensibilité forte de la population** à l'augmentation du nombre de jours de chaleur et de sécheresse : exposition renforcée à l'ozone, stress hydrique, développement de problèmes sanitaires (nouveaux agents pathogènes, allergies...)
- **Sensibilité forte des milieux herbacés**, et par conséquence de **l'activité agricole**, à l'augmentation de la température et de la fréquence et durée des périodes de forte chaleur :
  - Modification de la dynamique de croissance, impliquant un décalage de saisonnalité et donc de disponibilité de la ressource
  - Modification probable de la qualité de l'herbe, induisant une modification probable de la qualité du lait et des produits laitiers en général
- Enfin, une **vulnérabilité accrue des peuplements forestiers**, due à la progression des ravageurs, et à l'augmentation probable du nombre et de la gravité de phénomènes extrêmes (tempêtes notamment).

D'autres enjeux importants sont également à prendre en compte dans la recherche d'adaptation, en particulier :

- Un renforcement de la **pression sur la ressource en eau**, utilisée pour l'eau potable, l'agriculture, la pisciculture, l'hydraulique.
- **L'eutrophisation des eaux** (diminution de l'oxygène dans l'eau), entraînant une altération de la qualité, dans un contexte où l'eau subit déjà, en plaine, une pollution aux nitrates
- **Biodiversité** : modification de l'habitat, évolution de la biodiversité au niveau végétal et donc animal
- De façon générale, une augmentation du nombre et de la gravité de **phénomènes extrêmes** :
  - Inondations : dégâts renforcés par l'artificialisation des sols, impactant directement la population et les activités économiques,
  - Tempêtes : risques pour la population et la sylviculture

## 4.2 LES RESSOURCES ENERGETIQUES

La consommation de ressources fossiles pour la production d'énergie ou les moteurs à combustion émet des Gaz à Effet de Serre (GES), qui ont un fort impact sur l'environnement (cf. le paragraphe consacré aux GES), ainsi que des polluants atmosphériques et des particules, qui ont un impact direct sur la qualité de l'air et la santé des populations et un impact indirect sur la qualité de l'eau et des sols (acidification, ...).

La production d'énergie renouvelable permet d'éviter les impacts précédents, mais peut présenter également des impacts négatifs sur l'environnement :

- La production hydraulique peut présenter un impact sur les eaux superficielles (débit, étiage, ...) et sur la biodiversité associée, en particulier dans le cas de micro-hydraulique. En effet, la création de seuils et barrages a un impact fort sur la dynamique de la population aquatique et sur l'étiage. Ces nuisances ne se rencontrent pas dans le cas d'hydraulique au fil de l'eau,
- La production photovoltaïque au sol peut avoir un impact sur la biodiversité et sur les usages du sol,
- L'éolien peut avoir un impact sur les paysages et la biodiversité,
- Le bois énergie peut avoir un impact sur les paysages et la biodiversité.

## 4.3 SYNTHÈSE DES IMPACTS

Le croisement de la sensibilité du territoire et des impacts des thèmes liés au PCAET permet de dégager les enjeux majeurs qui feront l'objet d'un suivi ou d'une attention particulière. Ce croisement est le suivant :

Croisement sensibilité / impact		Sensibilité		
		Faible	Modéré	Forte
Impact	Faible	Faible	Faible à modéré	Modéré
	Modéré	Faible à modéré	Modéré	Modéré à fort
	Fort	Modéré	Modéré à fort	Fort

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Proposition de sensibilité	Impacts GES (produits entre autre par la consommation d'énergie fossile) / changement climatique	Enjeux
<b>Pollutions et qualité des milieux</b>	Eau	forte	fort	<b>fort</b>
	Air	modérée	fort	<b>modéré à fort</b>
	Sol et sous-sols	faible	faible	<b>faible</b>
<b>Ressources naturelles</b>	Matières premières	modérée	faible	<b>faible à modéré</b>
	Ressources locales : eau, sol et l'espace	modérée	fort	<b>modéré à fort</b>
<b>Milieux naturels, sites et paysages</b>	Biodiversité et milieux naturels	forte	fort	<b>fort</b>
	Paysages	forte	faible	<b>modéré</b>
	Patrimoine culturel	faible	faible	<b>faible</b>
<b>Risques</b>	Risques naturels et technologiques	forte	fort	<b>fort</b>
	Risques sanitaires	modérée	fort	<b>modéré à fort</b>
<b>Nuisances</b>	Bruit	modérée	faible	<b>faible à modéré</b>
	Trafic	modérée	faible	<b>faible à modéré</b>
	Visuelles / olfactives	faible	faible	<b>faible</b>

Tableau 3 : caractérisation des enjeux

Les enjeux significatifs (enjeux modérés à forts et enjeux forts) sont donc :

- La pollution et la qualité de l'air,
- La pollution et la qualité de l'eau,
- Les ressources locales,
- La biodiversité et les milieux naturels,
- Les risques naturels et technologiques,
- Les risques sanitaires.

Il faut également garder à l'esprit que certains types de production d'énergie renouvelable peuvent avoir un impact notable sur :

- Les paysages,
- Le bruit,
- Les sols.

Ces différents enjeux feront l'objet d'une attention particulière par la suite.

## 5 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation environnementale introduit la notion d'alternative « zéro » ou « scénario laisser faire », qui consiste à mesurer l'évolution probable des indicateurs environnementaux si le PCAET n'était pas mis en œuvre.

L'évolution de la consommation énergétique tendancielle du territoire est basée sur les hypothèses propres à l'outil PROSPER (<http://www.club-prosper.fr>) qui sont présentées en annexe du rapport stratégie et en annexe du rapport d'Evaluation environnementale stratégique du projet de Plan Climat Air Energie de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

**La consommation d'énergie dans le scénario tendanciel serait donc légèrement supérieure à la situation de référence (2016). Les émissions de gaz à effet de serre seraient elles à peine inférieures à la situation de référence. Dans cette perspective, les impacts sur l'environnement seraient donc dans la continuité de ceux identifiés pour la situation actuelle.**

***Ainsi, il apparait clairement que la trajectoire tendancielle, n'est pas du tout compatible avec l'ambition de transition énergétique et écologique. Ce scénario tendanciel tend à démontrer la nécessité du PCAET et d'une vision stratégique et volontaire afin que le territoire soit en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique et écologique.***

## 6 ETUDE DES SCENARII

### 6.1 DESCRIPTION DES SCENARII ENVISAGES

Les enjeux air, énergie, climat sont illustrés à travers un scénario « Territoire », qui exploite l'ensemble des potentiels énergétiques quantifiés par le PCAET. La trajectoire énergétique de ce scénario, ainsi que ses objectifs, ont été co-produits lors d'ateliers réunissant élus et acteurs du territoire.

Ces scénarii sont comparés au scénario « Tendancier », basé sur l'absence de politique volontariste en matière air, énergie, climat, étudié précédemment.

### 6.2 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES SCENARII

Pour les différents thèmes concernés : consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, émissions de GES et émissions de polluants atmosphériques, le scénario Territoire présente un bilan plus favorable que le scénario tendancier.

Les objectifs réglementaires à 2050 du Schéma Régional Climat-Air-Énergie et les objectifs nationaux sont respectés, ainsi que les objectifs GES 2030 inscrits dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte sont globalement respectés

## 7 JUSTIFICATION DES CHOIX

La Communauté de Communes Val de Saône Centre s'est engagée dans l'élaboration de son PCAET, afin de contribuer à réduire l'impact des activités du territoire sur l'environnement, de développer la production locale d'énergies renouvelables et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique.

Pour la phase de construction de sa stratégie Air- Énergie – Climat, la Communauté de Communes Val de Saône Centre a organisé plusieurs temps de partage et d'appropriation importants destinés aux élus, aux services, aux partenaires et acteurs du territoire. Ainsi :

- Un atelier « Stratégie » a ainsi été organisé le 20 juin 2019, autour de l'animation Destination TEPos. Cet atelier a été organisé en commun avec la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée afin de réussir à mobiliser le plus grand nombre possible de partenaires du territoire. L'animation Destination Tepos a été réalisée simultanément pour chaque territoire selon ses caractéristiques propres. Cet atelier a réuni 41 participants pour les 2 communautés de communes.
- Un Comité Technique mutualisé entre les communautés de communes Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre a été organisé le 11 juillet 2019 afin de discuter et d'affiner les propositions d'objectifs stratégiques issues de l'atelier Destination Tepos du 20 juin.
- Enfin, un Comité de Pilotage avec les élus référents PCAET de la Communauté de Communes Val de Saône Centre a été organisé le 5 septembre 2019 afin de valider la stratégie du PCAET.

Ce travail a permis de définir une orientation stratégique sur la trajectoire énergétique de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour 2030 visant :

- d'une part à un programme de maîtrise de la demande en énergie ; ambitieux au regard de la dynamique d'augmentation de la population du territoire,
- à diversifier le mix énergétique par le développement des énergies renouvelables.

## 8 LES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

### 8.1 LES ACTIONS RETENUES

Les orientations stratégiques territoriales, déclinées en objectifs opérationnels sont, à l'horizon 2030 :

- **Habitat :**
  - Développer massivement la rénovation énergétique globale et performante de l'habitat, en visant 1 255 maisons et 350 appartements rénovés d'ici 2030 au niveau *BBC Rénovation*,
  - Sensibiliser et accompagner la majorité des habitants (76%) vers des pratiques et des équipements plus sobres énergétiquement.
- **Bâtiments tertiaires et industriels :**
  - Rénover un tiers du potentiel de bâtiments tertiaires (publics, privés, bureaux et commerces) au niveau *BBC Rénovation*, soit 50 000 m<sup>2</sup> de bureaux ou 60 000 m<sup>2</sup> de commerces,
  - Sensibiliser et accompagner 80% des usagers des bâtiments tertiaires vers des pratiques et des équipements plus sobres énergétiquement.
- **Mobilité :**
  - Développer les solutions alternatives à la voiture pour les déplacements locaux : modes actifs, covoiturage et transports en commun, en visant par exemple 1800 personnes se rendant au travail en covoiturage ou 2 375 personnes se rendant au travail à vélo.
  - Soutenir les mêmes leviers pour les déplacements longue distance,
  - Déployer une politique d'aménagement favorable à la réduction des déplacements contraints,
  - Réduire le transport de marchandises par camion via l'augmentation du ferroutage et l'optimisation du taux de remplissage des camions.
- **Industrie**
  - Une politique de sensibilisation et de mobilisation des acteurs économiques du territoire autour de la transition énergétique (industries, commerçants, tertiaire...) sera mis en œuvre, notamment dans les domaines de la mobilité alternative, de la rénovation, de la sensibilisation des usagers vers des pratiques et des équipements plus sobres énergétiquement, voire pour la production d'énergies renouvelables, par exemple via le solaire photovoltaïque en toiture.
- **Énergies renouvelables**
  - Développer prioritairement les filières photovoltaïque, méthanisation, et solaire thermique d'ici 2030, et viser le renouvellement de deux tiers du parc domestique de chauffage au bois, pour améliorer la qualité de l'air et l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage,
  - Le développement des autres filières, s'il n'est pas jugé prioritaire, est tout de même souhaité, notamment pour la géothermie et le bois-énergie.

### 8.2 SYNTHÈSE DES ENJEUX

**Les actions du PCAET présentent des impacts positifs sur d'ensemble des domaines environnementaux.**

Les impacts variables et négatifs sont récapitulés ci-après. Ce sont sur eux que porteront les mesures d'évitement, de réduction et de compensation abordées dans le chapitre suivant.



Axe / Thème	N°	Action	SOLS		ODEUR	PAYSAGE	BIODIVERSITE	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
			Qualité des sols	Non-urbanisation des sols				Ilot de chaleur
Agir sur la mobilité	1	Développer les voies modes doux sur le territoire						
Agir sur la mobilité	2	Aménager des aires ou des emplacements dédiés au covoiturage						
Développer les énergies renouvelables	10	Développer le solaire photovoltaïque sur le foncier public				Veiller à l'intégration paysagère des centrales PV		Attention à la mise en concurrence des toitures : PV / Végétalisation
Développer les énergies renouvelables	11	Encourager le développement du solaire photovoltaïque sur le foncier privé						
Développer les énergies renouvelables	12	Encourager le développement des énergies renouvelables agricoles			Pour les installations méthanisation	Plus de coupes et pistes forestières / bois énergie + intégration paysagère des centrales PV	Plus de coupes et pistes forestières / bois énergie	

## 9 EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000 liées au Plan Climat Air Energie Territorial a été introduite par le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, modifiant les articles R414-19 à R414-26 du Code de l'Environnement (en effet, le PCAET fait partie des documents devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000). Conformément à l'article R.414-22 du Code de l'Environnement, l'évaluation environnementale tient lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000, dans la mesure où elle répond aux exigences de l'article R414-22.

D'après la réglementation, cette évaluation consiste en :

- une présentation simplifiée du document de planification, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets,
- un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Il faut souligner que cette évaluation doit être proportionnée au document de planification. Il est rappelé que le PCAET est un document permettant une amélioration de l'état de l'environnement, en ayant globalement moins d'impacts environnementaux que s'il n'existait pas.

### 9.1 CARTE ET CARACTERISTIQUES SYNTHETIQUES DES ZONES NATURA 2000

Le territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre comporte deux zones Natura 2000 :

- Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône (ZSC),
- Val de Saône (ZPS).

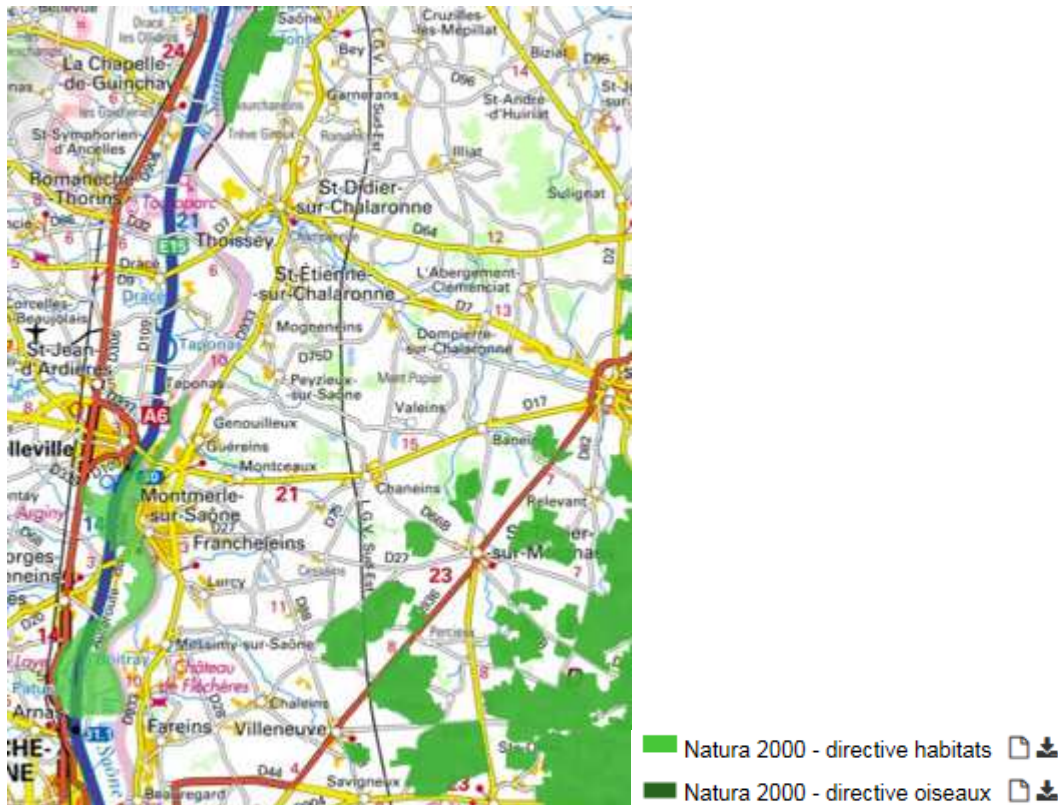


Figure 1 : Les zones Natura 2000 du territoire (source : géoportail)

## 9.2 ANALYSE DES INCIDENCES NATURA 2000 DES SITES EXISTANTS

Le tableau de synthèse des zones Natura 2000 de la Communauté de Communes de Val de Saône Centre (voir Chapitre V ; paragraphe 3.1 CARTE ET CARACTERISTIQUES SYNTHETIQUES DES ZONES NATURA 2000 du rapport EES) permet de constater que les menaces en lien **potentiel** avec des actions du PCAET concernent :

- La gestion de la forêt et donc les actions liées au bois-énergie. La Communauté de Communes Val de Saône Centre a toutefois retenu des objectifs mesurés de développement des énergies renouvelables liées au bois avec 11% du potentiel pour les chaufferies collectives bois et 17% du potentiel estimé d'export de bois de chauffage hors du territoire.
- Le captage des eaux de surface et donc les actions liées à l'hydroélectricité. Le PCAET ne prévoit pas d'action en lien avec l'hydroélectricité.

La mise en œuvre de ces actions sur la zone Natura 2000 devra donc être réalisée en prenant bien en compte les contraintes inhérentes à cette zone. Il conviendra par exemple d'éviter de réaliser des boisements situés en zone Natura 2000.

En tout état de cause, il est rappelé que les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers.

La stratégie du PCAET prévoit la construction de méthaniseurs, de chaufferies bois et de centrales photovoltaïques. La localisation précise des installations à prévoir n'est pas connue.

**Ces installations seront soumises à une évaluation des incidences Natura 2000, dans le cadre de l'étude d'impact préalable à leur construction.**

**Il est recommandé d'implanter une installation en zone Natura 2000 en derniers recours, dans le cas où aucun autre site n'est disponible à proximité.**

## 9.3 CONCLUSION

Dans la mesure où :

- les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers,
- les installations qui sont à créer devront faire l'objet d'étude préalable d'incidences sur les sites Natura 2000,

Le PCAET ne présente pas d'incidences particulières sur les zones Natura 2000.

## 10 LES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION

La caractérisation des effets notables des actions du PCAET doit conduire également à une recherche de mesures réductrices adaptées, susceptibles d'éviter, de réduire ou si possible de compenser les conséquences dommageables sur l'environnement identifiées.

**Tout d'abord, il faut noter que toute installation doit être conforme aux réglementations en vigueur (réglementation ICPE, loi sur l'eau, ...).**

### **Développement des énergies renouvelables**

#### 10.1 L'ENERGIE SOLAIRE

Le développement de **l'énergie solaire photovoltaïque en toiture** impacte :

- Les paysages,
- L'adaptation au changement climatique.

Les mesures de réduction d'impact et d'évitement sont respectivement :

- Pour les paysages, veiller à la bonne intégration paysagère du parc en toiture,
- Pour l'adaptation au changement climatique, privilégier la végétalisation des toitures dans les îlots de chaleur.

#### 10.2 LE BOIS ENERGIE

Le **développement du bois énergie** impacte, de par l'exploitation accrue de la ressource forestière :

- Les paysages,
- La biodiversité.

Les mesures de réduction sont :

- Pour les paysages, intégrer du mieux possible les pistes et coupes forestières,
- Pour la biodiversité, limiter les impacts des coupes et pistes forestières, notamment en laissant des rémanents et en fermant les pistes après les coupes.

## 10.3 LA METHANISATION

Le **développement de la méthanisation** peut impacter la qualité des sols et les odeurs.

Les mesures d'évitement sont :

- Pour la qualité des sols, veiller à ce que la méthanisation ne se fasse pas au détriment du retour au sol de la matière organique,
- Pour les odeurs, la conception des installations de méthanisation doit intégrer ce paramètre de gestion des odeurs dès la phase projet.

## 10.4 L'ÉOLIEN

Le **développement de l'éolien** impacte :

- Les paysages,
- Le bruit,
- La biodiversité.

Les mesures de réduction sont :

- Pour les paysages, veiller à la bonne intégration paysagère des éoliennes et préférer des zones non remarquables d'un point de vue paysager,
- Pour le bruit, les meilleures techniques devront être mises en œuvre,
- Pour la biodiversité, plusieurs mesures sont à prendre :
  - La nuit est la période la plus meurtrière : en réduisant la vitesse de rotation des pales la nuit ou au moins au moment du pic d'activité des chauves-souris, on réduit du même coup la mortalité, sans dégradation importante de la productivité,
  - L'emplacement et l'orientation des parcs éoliens sont également importants : en évitant les zones de passage privilégié des chiroptères et des oiseaux, et en alignant les éoliennes parallèlement aux axes migratoires des oiseaux (afin d'éviter l'effet "barrière" ou l'effet "entonnoir"), le risque de collision est diminué.

## 10.5 LA GEOTHERMIE

La **valorisation du potentiel géothermique** peut présenter des impacts sur la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface, particulièrement dans le cas de systèmes en boucle ouverte, ou d'utilisation d'eau de surface.

Les mesures d'évitement d'impact sont de mettre en œuvre des systèmes en boucle fermée, tels que demandés par la loi sur l'eau et de réaliser de la géothermie de nappe et non de surface.

## **La mobilité**

Deux actions de mobilité peuvent présenter des impacts sur l'urbanisation des sols : le **développement des pistes cyclables et des aires de covoiturage** peut entraîner une urbanisation des sols, si ce développement est réalisé aux dépens de zones agricoles ou naturelles.

La mesure d'évitement d'impact est de privilégier la conversion de zones urbaines ou routières.

## 11 SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le suivi consiste à vérifier si les effets du PCAET sont conformes aux prévisions telles que le rapport environnemental les a analysées.

Pour cela, nous proposons différents indicateurs. Certains sont communs avec ceux proposés par le PCAET dans les fiches actions.

Il est à souligner que ces indicateurs diffèrent des indicateurs de comparaison utilisés lors de l'étude des scénarii. Par exemple, il n'est pas proposé d'indicateurs gaz à effet de serre, car il n'est pas possible de « mesurer » aisément cet indicateur et donc de le suivre. Ce type d'indicateur nécessite en effet de compiler de nombreuses données afin de réaliser des calculs, procédure dispendieuse qui ne peut être réalisée annuellement par la Communauté de Communes Val de Saône Centre dans le cadre du suivi. Les impacts environnementaux sont donc approchés de manière indirecte : le bilan environnemental sera meilleur si les actions proposées sont réalisées. Afin d'aller plus loin dans cette approche, des indicateurs permettant de suivre les mesures d'évitement et de réduction proposées dans le rapport sont indiqués dans le tableau ci-après.

Ce suivi est à réaliser annuellement.

Le suivi consistera à comparer les réalisations aux prévisions, à mesurer les écarts et à apporter les correctifs nécessaires. Le suivi comportera des aspects quantitatifs et qualitatifs, avec comparaison aux objectifs fixés. Les étapes de réalisation seront bien entendu comparées au calendrier prévisionnel. Tous les écarts devront pouvoir être identifiés, expliqués et réajustés.

Axe/Thème	N° action	Titre de l'action	Indicateurs
Agir sur la mobilité	1	Développer les voies modes doux sur le territoire	Nombre de kilomètres d'aménagement cyclables réalisés <b>Surface utilisée provenant de sites naturels ou agricoles</b>
	2	Aménager des aires ou des emplacements dédiés au covoiturage	Nombre d'aires ou d'emplacements réservés au covoiturage effectivement aménagés <b>Surface utilisée provenant de sites naturels ou agricoles</b>
	3	Mailler le territoire en bornes de recharge électrique et/ou hydrogène pour voitures et vélos	Nombre de bornes effectivement installées kWh fournis
	4	Faciliter l'usage des transports en commun routier et ferroviaire pour les passagers et les marchandises	Réalisation du diagnostic sur les flux de mobilité et de la synthèse des besoins du territoire Nombre de rendez-vous de lobbying réalisés
	5	Sensibiliser et informer pour encourager la mobilité alternative à l'auto-solisme	Nombre de salariés concernés Evolution des parts modales des entreprises engagées
Agir sur le résidentiel	6	Maintenir un dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique de l'habitat privé	Nombre de rénovations globales performantes et nombre d'actes de rénovation effectivement réalisés MWh économisés
	7	Assurer une communication large et claire sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la rénovation des logements avec une action spécifique pour le public en précarité énergétique	Nombre de rénovation globale performante et nombre d'actes de rénovation effectivement réalisés MWh économisés
	8	Informers, sensibiliser et former les artisans locaux aux bonnes pratiques de la rénovation énergétique	Nombre d'artisans informés et/ou formés
	9	Mettre en œuvre un programme d'animation et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie et la transition énergétique de l'habitat	Nombre de ménages sensibilisés (informés ou ayant pris part à un défi) MWh économisés
Développer les énergies renouvelables	10	Développer le solaire photovoltaïque sur le foncier public	Surface de panneaux photovoltaïques effectivement installés Productions annuelles cumulées (en Kwc)
	11	Encourager le développement du solaire photovoltaïque sur le foncier privé	Surface de panneaux photovoltaïques effectivement installés Productions annuelles cumulées (en Kwc)
	12	Encourager le développement des énergies renouvelables agricoles	Nombre d'installations réalisées Productions annuelles cumulées (en Kwc)



Axe/Thème	N° action	Titre de l'action	Indicateurs
S'adapter au changement climatique	13	Maintenir une agriculture durable sur le territoire	Nombre d'agriculteurs ayant été informés, formés ou ayant pris part à des expérimentations Amélioration de la qualité de l'eau dans les points de contrôle
	14	Optimiser la gestion des eaux pluviales	Réalisation/mise à jour des schémas de gestion des eaux pluviales communaux et intégration dans les documents d'urbanisme puis mise en œuvre Surface désimperméabilisée
	15	Sensibiliser les usagers aux pratiques économes en eau	Nombre d'interventions de sensibilisation Baisse des consommations d'eau mesurée via des campagnes de comptage ou relevés de compteurs
	16	Sensibiliser les habitants et les impliquer dans l'adaptation au changement climatique	Nombre d'actions de communication et sensibilisation des habitants mises en œuvre Nombre de personnes impliquées dans les actions
	17	Maintenir et développer les puits de carbone, notamment les zones humides et les zones forestières	Intégrations effectives dans les documents d'urbanisme de mesures en faveur des zones humides et forestières Nombre de chantiers de restauration ou aménagement de zones humides et forestières kms de linéaire de haies créés Augmentation du nombre de m <sup>2</sup> de puits carbone
Mettre le territoire en action	18	Mobiliser les acteurs économiques du territoire autour de la transition énergétique (industries, commerçants, tertiaire...)	Nombre d'entreprises ayant mis en place un PDIE et/ou un PDM Nombre d'entreprises ayant mis en place un plan de réduction de leurs consommations d'énergie Baisse effective des consommations énergétiques du secteur
	19	Inscrire les enjeux air, énergie et climat dans les documents d'urbanisme	Intégration effective dans les documents d'urbanisme des enjeux Air-Energie-Climat
	20	Agir pour la réduction des déchets ménagers et assimilés et des déchets d'activités des entreprises	Diminution du poids et/ou volume des déchets ménagers et assimilés Amélioration quantitative du recyclage des déchets
	21	Mettre en place une campagne de sensibilisation pour diminuer les déchets sur les événements du territoire (Tri déchets, Ecocop)	Nombre d'actions de communication et de sensibilisation menées envers les communes, l'office du tourisme et les organisateurs d'événements Nombre de prêt/location d'Ecocup et de poubelles de tri portatives
	22	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives du territoire	Diminution quantifiée du gaspillage alimentaire dans les restaurants collectifs du territoire
	23	Être exemplaire : définir et mettre en place un programme de rénovation des bâtiments publics	Nombre d'audits et suivis réalisés par le(s) CEP Nb de kWh économisés
	24	Être exemplaire : optimiser l'éclairage public	MWh économisés
	25	Être exemplaire : définir et mettre en place un programme d'actions pour la transition énergétique et la croissance verte	MWh économisés
	26	Organiser l'EPCI pour mener les actions du PCAET et se donner les moyens	Nombre d'installations solaire PV réalisées et productions annuelles cumulées (en MWh) Nombres d'installations bois réalisées et puissance cumulée en service : niveau de consommation de bois en t et MWh par type de combustible (granulés, plaquettes).

Tableau 4 : Les indicateurs de suivi

## 12 LA METHODOLOGIE UTILISEE

La méthodologie retenue pour l'élaboration de ce document s'appuie sur celle développée pour réaliser des évaluations environnementales de document de planification tels que les SCoT et les Plans de prévention et de gestion des Déchets. Pour ces derniers, la méthodologie repose sur celle proposée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDD) et l'ADEME dans le « Guide de l'évaluation environnementale des plans d'élimination des déchets » publié en 2006. Ces méthodologies ont été complétées par les indications du guide ADEME « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre » et celle de la note du Ministère en charge de l'environnement et du CEREMA « Préconisations relatives à une évaluation environnementale stratégique ».

Les données relatives à l'état initial du territoire ont été collectées auprès de différents organismes : Communauté de communes Val de Saône Centre, Département, Préfecture, DDT, ADEME, Agence de l'Eau, IFEN, ARS, DREAL, ATMO Auvergne Rhône Alpes ...

L'analyse a été uniquement effectuée sur un plan environnemental, sans tenir compte des aspects techniques et économiques (faisabilité, seuil de rentabilité, ...).

La démarche d'évaluation environnementale a été réalisée conjointement à la réalisation du PCAET, dans une démarche itérative. Les enjeux environnementaux ont nourri la réflexion stratégique et les échanges avec les différents acteurs.